

En grève le 26 janvier pour l'augmentation de nos salaires !

Déposé le 12/01/2016

Le 26 janvier, l'ensemble des fonctionnaires est appelé à se mobiliser pour les salaires. FSU, CGT, Solidaires et FO sont engagés dans cette journée de mobilisation.

Pour la première fois depuis 5 ans, nous avons obtenu l'ouverture de négociations salariales en février prochain. Notre pouvoir d'achat est en chute libre suite au gel du point d'indice, base de calcul de notre rémunération depuis 2010 et à l'augmentation des cotisations. Cela ne peut plus durer ! Pour le moment, le gouvernement n'a pas « budgété » la hausse du point d'indice, il privilégierait une hypothèse basse de revalorisation. Seule la mobilisation de l'ensemble des personnels permettra d'obtenir du gouvernement qu'il revoie à la hausse son scénario de départ et qu'il augmente significativement nos salaires.

Le SNUipp-FSU appelle également les enseignant-es du premier degré à la grève pour obtenir une ISAE à 1200 euros pour toutes et tous.

Ce début d'année sera aussi marqué par la préparation de la carte scolaire pour la rentrée prochaine. Contrairement à ce qui était annoncé, le Ministère ne supprimera aucun poste au sein de l'académie de Paris. C'est un premier pas, la détermination de la communauté éducative parisienne commence à payer. Ce premier pas est loin d'être suffisant, le SNUipp-FSU revendique donc une dotation budgétaire positive à la hauteur des besoins.

Pour mémoire, entre 2007 et 2012, l'académie a perdu 153 postes et n'en a récupéré que 53 depuis. Les dégâts causés par la politique passée de suppressions massives de postes sont donc loin d'être réparés.

En attendant ces échéances de mobilisation, toute l'équipe du SNUipp-FSU Paris souhaite aux enseignant-es parisien-nes une année 2016 sereine et riche en bonheurs personnels et professionnels.

Jérôme Lambert

Sommaire

- p. 2 Carte scolaire
Alerter le syndicat dès maintenant !
- p. 3 Grève du mardi 26 janvier
Pour augmenter nos salaires !
- p. 4 Bulletin d'adhésion

**Grève
et manifestation
le mardi 26 janvier**

Carte scolaire 2016

Alerter le syndicat dès maintenant !

Le Ministère a rendu public la répartition des dotations entre les académies. Contrairement à ce qui était annoncé, le Ministère ne supprimera aucun poste au sein de l'académie de Paris. C'est un premier pas, la détermination de la communauté éducative parisienne commence à payer. Cependant ce premier pas est loin d'être suffisant, le SNUipp-FSU revendique donc une dotation budgétaire positive à la hauteur des besoins.

Depuis le début du quinquennat, le SNUipp-FSU Paris porte en toute cohérence la même exigence : obtenir des créations de postes pour réparer les dégâts de la politique passée de suppression et transformer l'école afin d'améliorer les conditions d'enseignement et permettre la réussite de tous les élèves. Pour mémoire, entre 2007 et 2012, l'académie a perdu 153 postes et n'en a récupéré que 53 depuis. On est donc loin du compte.

Baisse globale d'effectif

Selon le Ministère, les écoles parisiennes vont encore perdre près de 2 000 élèves à la rentrée prochaine. Après étude en comité technique, la baisse constante d'effectif depuis plusieurs années s'expliquent par le déménagement de familles

en dehors de Paris et non par une fuite vers les écoles privées.

Pour le SNUipp-FSU, le Ministère devrait s'appuyer sur cette baisse d'effectif pour améliorer les conditions de scolarisation au sein des écoles parisiennes, et non s'en servir comme l'an passé pour supprimer des postes ou ne pas en créer cette année.

Pour des créations de postes à la hauteur des besoins

Les difficultés de remplacement deviennent structurelles tout comme l'embauche de contractuels, la formation continue est réduite à portion congrue. Le manque de Rased dans un grand nombre de circonscriptions est patent. Des classes ont leurs effectifs chargés. Ces besoins constatés nécessitent des créations de postes au sein de l'académie.

Concrètement, en février prochain, si l'académie veut augmenter le nombre de remplaçant-es au sein de l'académie, elle devra fermer autant de classes. Des fermetures seront également nécessaires pour compenser les ouvertures de classes. Il est clair qu'au regard de l'absence de création de poste, peu seront consacrés aux dispositifs ministériels liés à la refondation (« Plus du maître que de classe », « Très petite section »).

Comme il le fait depuis la rentrée à travers des propositions de vœux en instances, des courriers d'interpellation d'élus-es, ... le SNUipp-FSU va continuer à mettre en avant les besoins des écoles parisiennes et se mobiliser pour revendiquer des créations de postes pour la rentrée 2016.

Alerter le SNUipp-FSU sur les besoins d'ouverture ou les craintes de fermeture

Les opérations de carte scolaire se dérouleront lors du comité technique du 9 février et lors du CDEN du 18 février. L'Inspecteur d'académie a d'ores et déjà fait savoir ses priorités pour ces opérations : ouverture de postes de remplaçants, mise en place des priorités ministérielles (PDM, TPS).

Pour pouvoir défendre les dossiers des écoles, les représentant-es ont besoin d'avoir une connaissance fine de ceux-ci. Une enquête « carte scolaire » sera donc mise en ligne prochainement. En attendant, le SNUipp-FSU invite les collègues qui craignent une fermeture de classe ou qui revendiquent une ouverture de classe à contacter le syndicat.

Carrière

Départ en DEPS

CAPD le 28 janvier

Nous n'aurons connaissance du nombre de départs en stage que lors du CTA du 9 février. La CAPD du 28 janvier va classer les demandes en fonction des barèmes des collègues, les enseignant-es concerné-es sont invité-es à envoyer une copie de leurs demandes au syndicat pour que les représentant-es du personnel puissent vérifier l'exactitude de leur barème.

La circulaire sur les demandes de départ en stage CAPA SH devrait sortir d'ici peu.

Temps partiels et disponibilités

Comme tous les ans, la circulaire devrait paraître début février pour un retour des demandes avant le 31 mars. L'académie a déjà alerté le syndicat sur le fait que les nouvelles demandes de temps partiels à 75 et 80% ne seraient peut-être pas accordées pour la rentrée prochaine. Un point avec l'académie sera fait courant janvier.

Changer de département

Les collègues concernés sont invités à remplir une fiche de contrôle syndical. Cela permet aux représentant-es du personnel de faire corriger des erreurs lors du groupe de travail qui a lieu le 28 janvier. Par ailleurs, il ne faut pas oublier de renvoyer la confirmation de sa participation et les documents justificatifs. Les résultats seront connus le 7 mars.

Bonification pour "handicap" : le groupe de travail aura lieu le 21 janvier. Les collègues concernés sont invités à contacter les représentant-es du personnel pour qu'ils puissent défendre leur dossier.

Grève et manifestation Pour nos salaires mardi 26 janvier



Pour un vrai dégel de nos salaires

Le ministère de la Fonction publique va faire des propositions pour les salaires des fonctionnaires. Après six années de gel du point d'indice et de hausse des cotisations retraites, le passif est lourd, et équivaut à une perte de 8 % du salaire mensuel soit 193 euros par mois pour un PE au 8e échelon. Sans compter qu'au 1er janvier de cette année, une nouvelle augmentation des cotisations retraites de 0,4 % provoquera une nouvelle perte de salaire mensuelle.

Obtenons du gouvernement qu'il augmente significativement la valeur du point d'indice.

Pour une ISAE à 1 200 euros

En réponse à l'initiative du SNUipp-FSU pour l'ISAE à 1200 euros, soutenue par plus de 50 000 collègues, la ministre a affirmé que la revalorisation de l'ISAE serait discutée en février-mars dans le cadre du rendez-vous salarial.

Exigeons une ISAE à 1 200 euros/an pour tous comme l'ISOE du second degré.

TOUS LES FONCTIONNAIRES DANS L'ACTION

Ce 26 janvier, ce sont les personnels des trois versants de la Fonction publique (État, Hospitalière et Territoriale) qui sont appelés à se mobiliser pour les salaires. FSU, CGT, Solidaires et FO sont engagés dans cette journée de mobilisation. Grèves, manifestations et rassemblements sont programmés dans tout le pays.

Les enseignants du primaire français Parmi les moins bien payés d'Europe !

Le rapport de l'OCDE 2014 compare les salaires des enseignants au bout de 15 ans d'expérience. La France se situe bien en-dessous de la moyenne de l'OCDE et de celle de l'Union européenne, plus de 300 euros bruts mensuels en moins !

Comparé à quelques pays européens similaires, les enseignants du primaire français perçoivent quasiment la moitié de leurs homologues allemands. Ils se situent au même niveau que les enseignants italiens ou les portugais mais loin derrière les espagnols, les finlandais ou les anglais.

Une diminution constante depuis 2000

Depuis 2000, dans la majorité des pays de l'OCDE, le salaire moyen* des enseignants a augmenté. Depuis 2009, sous l'effet de la crise et des politiques d'austérité, ces salaires diminuent tout en restant globalement au niveau de 2005 et supérieurs à ceux de 2000.

La France a une trajectoire très particulière, le salaire moyen des enseignants du primaire est en diminution constante depuis 2000 !

*Evolution du salaire moyen en primaire à 15 ans d'exercice de 2005 à 2012 (base 100 en 2005)

Un temps d'enseignement parmi les plus importants

La comparaison en terme de temps de travail est également défavorable pour les enseignants français qui effectuent le plus d'heures d'enseignement annuelles en Europe avec les Hollandais. En moyenne sur 36 semaines, le temps d'enseignement dans l'UE est de pratiquement 21h par semaine, à mettre en regard des 24h d'enseignement et « des activités pédagogiques complémentaires » en France.

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2015/2016

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

BIC

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Isr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un minimum de 80

M1	Cotisation 30 €
M2/FSTG	Cotisation 80 €
PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZ629416